

A partir du 21 mars 2017 cette date, la délivrance des CNI sera assurée par les mairies équipées d'un dispositif de recueil (DR) permettant de collecter les empreintes numérisées, à savoir soit à la Mairie de SAINT JEAN DE MAURIENNE, soit à la Mairie de MODANE (seules mairies équipées en Maurienne).

Une pré-demande en ligne pourra être effectuée sur le site internet suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668>

La Ville de SAINT JEAN DE MAURIENNE vous recevra sur RDV du Lundi au Samedi midi pour les dossiers de demande de CNI et de PASSEPORTS.

Les demandes de RDV seront prises à l'accueil de la Mairie ou par téléphone au 04.79.64.11.44.

Le Service Population-Citoyenneté reste à votre disposition pour tout complément d'information.